



Recommandations fédérales :

La pratique de la glisse aérotractée pour les moins de 18 ans

La pratique de la glisse aérotractée pour les moins de 18 ans est sujette à des recommandations fédérales particulières. Les règles fédérales en matière de pratique pour les moins de 18 ans sont définies dans ce document.

Types de pratique (définition)

La pratique des jeunes peut se concevoir en école, en club, en établissement scolaire ou universitaire habilité par convention annuelle. Au même titre que la compétition fédérale, le cadre de cette pratique est défini dans le tableau ci-dessous.

Tableau récapitulatif du cadre de pratique pour les moins de 18 ans.

Pratique en club FFVL	Moins de 10ans (au 1 ^{er} janvier de l'année civile)	Moins de 14ans (au 1 ^{er} janvier de l'année civile)	Moins de 18ans (au 1 ^{er} janvier de l'année civile)
Pratique en club	Sous la surveillance d'un adulte et de préférence d'un moniteur qualifié	Oui, de préférence sous la surveillance d'un adulte, d'un leader club ou d'un moniteur qualifié	Oui
Certificat médical	Certificat de non contre indication à la pratique Renouvellement annuel		
Délivrance de la licence FFVL	Par club ou école		
Autorisation parentale	Autorisation parentale écrite pour la délivrance de licence		
Matériel de pratique	Matériel adapté au poids, au niveau et aux conditions		

Pratique en école FFVL	Moins de 10ans (au 1 ^{er} janvier de l'année civile)	Moins de 14ans (au 1 ^{er} janvier de l'année civile)	Moins de 18ans (au 1 ^{er} janvier de l'année civile)
Matériel de pratique	Matériel adapté au poids, au niveau et aux conditions par le moniteur		
Groupes d'apprentissage	exclusivement en cours particuliers	Binômes ou groupes d'enfants de même âge conseillé, mais peut être placé en groupe avec adultes	Libre
Certificat médical	Non contre indication à la pratique renouvellement annuel		
Encadrement	Le moniteur doit prendre connaissance des recommandations fédérales en matière d'encadrement de jeunes. Le moniteur doit justifier de 2 années d'activité depuis l'obtention du diplôme permettant l'enseignement des glisses aérotractées contre rémunération.		
Autorisation parentale	Autorisation parentale écrite		
Délivrance de la licence FFVL	Par le club ou l'école		

Pratique scolaire conventionnée	Primaire	Collège	Lycée
Matériel de pratique	Matériel adapté au poids, au niveau et aux conditions par le personnel encadrant		
Groupes d'apprentissage	Une aile pour deux ou trois élèves recommandée sauf pour les élèves autonomes. Possibilité d'évoluer en autonomie avec des petites ailes terrestres adaptées ou des cerfs volants		Libre
Délivrance de la licence FFVL	Par le moniteur de l'école ou l'enseignant d'EPS ou le club		
Apprentissage	Respect des niveaux de progression spécifiques à l'enseignement du kite scolaire : kite start et kite ride		
Certificat médical	Non contre indication à la pratique renouvellement annuel		
Encadrement	Moniteur et/ou enseignant d'EPS sensibilisé à l'apprentissage du kite scolaire chez les jeunes (suivi d'un module organisé par la FFVL) Le moniteur doit prendre connaissance de la réglementation en vigueur en matière de sorties scolaires. Voir conditions d'encadrement fixées par la convention d'habilitation FFVL / établissement		
Autorisation parentale	Autorisation parentale écrite		

Pratique en compétition	Moins de 10ans (au 1 ^{er} janvier de l'année civile)	Moins de 14ans (au 1 ^{er} janvier de l'année civile)	Moins de 18ans (au 1 ^{er} janvier de l'année civile)
Compétition	Pas de compétition sauf compétitions conçues et adaptées à l'âge et sur dérogation de la commission médicale et de l'AFCK Casque et combinaison néoprène obligatoire	Pratique de la compétition. Pas d'accès aux championnats de France sauf dérogation de la commission médicale et de l'AFCK Casque et combinaison néoprène obligatoire	Accès aux championnats de France Casque et combinaison néoprène obligatoire
	Le compétiteur est inscrit dans une compétition listée sur le calendrier des compétitions FFVL (soit organisée par une structure affiliée à la FFVL, soit inscrite sur le calendrier international).		
Compétition UNSS ou FFSU	Se référer au programme en vigueur		
Accompagnement	Parent(s) ou adulte nommé responsable		
Certificat médical	Non contre indication à la pratique compétitive (renouvellement annuel à la délivrance de la licence, archivée par le club) et le cas échéant le certificat de surclassement		
Autorisation parentale	Autorisation parentale écrite		
Licence FFVL	Le mineur est titulaire d'une licence FFVL cerf-volant de traction avec la carte compétition et en possession d'une assurance en responsabilité civile		

Adaptation à la météorologie et état de la mer

Ne pas pratiquer d'enseignement au delà de 25 nds, (et/ou lors d'un avis de coup de vent) et éviter les conditions aérologiques rafaleuses et extrêmes.

Préférer les plans d'eau peu agités en kitesurf et des surfaces planes en Snowkite.

Adaptation au matériel

Rappel : « Matériel adapté au poids, au niveau et aux conditions par le personnel encadrant »

Certaines régions articulaires étant plus fragiles, il est recommandé de tenir compte du squelette car la croissance est susceptible de ne pas être terminée.

Il est conseillé de limiter les risques de traumatismes en limitant la puissance des ailes. Pour ce faire, il est préconisé de mettre des lignes courtes, d'utiliser des ailes de petites tailles, de privilégier la flottabilité (portance du flotteur) à la traction (portance de l'aile) et de privilégier le « sous-toilage ». Le port du casque est fortement recommandé. De même, il est important de bien vérifier les réglages des Foot-straps (chevilles fragiles), des harnais et gilets. Le casque et le gilet sont nécessaires lors de l'utilisation d'un leash de planche. De même, il est conseillé soit de ne pas utiliser de leash de planche soit d'utiliser un leash enrouleur.

Il est préconisé de privilégier des barres à faible diamètres (petite mains).

La combinaison néoprène est recommandée (combinaison longue ou courte suivant la température de l'eau).

Durée des séances

Les enfants se fatiguent plus vite, leur résistance au froid est moindre, les risques d'hypothermie sont accrus car ils perdent d'avantage de chaleur par convection. Ils ont rarement des combinaisons isothermiques adaptées à leurs tailles. Il est donc préconisé de prévoir des séances n'excédant pas 2 heures pour les moins de 10ans et trois heures de pratique pour les moins de 14ans.

Nombre d'enfants dans la séance

L'encadrant doit être très présent, décider du nombre d'enfants dans le groupe en fonction des conditions météorologiques du jour, de la zone d'évolution.

Le travail en binôme semble plus adapté de façon à faire tourner régulièrement les enfants (alternance travail-repos et observations pour limiter les risques de traumatisme).

Alimentation, hydratation, protection contre le soleil

Chez les jeunes et notamment pour les tranches d'âges inférieurs (moins de 10ans et moins de 14 ans), il est conseillé d'instaurer des pauses fréquentes avec une hydratation suffisante et de petites quantités de sucre rapide. Il est également recommandé d'être attentif aux bonnes habitudes de protection contre le soleil. (Protection de la peau et des yeux).

Informations complémentaires : <http://federation.ffvl.fr/pages/introduction-0>

Caractéristique des séances et surveillance des élèves

Chez les jeunes, l'aspect ludique de l'activité doit être davantage pris en compte au cours des séances. Dans le même sens, il est conseillé de bien diversifier les exercices proposés.

Il est préconisé de proposer des exercices sous formes de jeux et d'atelier, de prévoir des objectifs à court termes de façon à ne pas trop placer les jeunes en situation d'échec.

Les enfants n'ont pas toujours la notion de risque à l'esprit. Le personnel encadrant doit donc insister sur certains points et à être vigilant. Un enfant de moins de 10 ans n'est pas encore autonome, il doit donc être encadré en permanence. Pour les moins de 14 ans et les moins de 18 ans, la notion de surveillance reste indispensable.

Il est recommandé que le personnel encadrant dispose d'un coupe ligne afin d'intervenir en cas de problème.

Pour faciliter la communication, l'utilisation d'appareils radio émetteur-récepteurs adaptés est fortement recommandé (ou obligatoire) chez les jeunes.

Vérification de l'aptitude à la nage

La vérification de l'aptitude à la nage est nécessaire (savoir notamment nager 50m) et doit tenir compte des dispositions légales sur les activités nautiques. Dans le cadre scolaire, cette vérification est régie par la circulaire n°2000-075 du 31/05/2000.

Autorisation parentale

Une autorisation parentale écrite est nécessaire. Elle sera archivée par la structure d'accueil. (Modèle fourni dans le dossier jeunes et kitesurf.)

Informations complémentaires sur la pratique du kite chez les jeunes : <http://kite.ffvl.fr/taxonomy/term/162>

Informations complémentaires sur la politique fédéral jeunes : <http://federation.ffvl.fr/pages/actualite-generale>